



## Logement chauffage défectueux

-----  
Par Lilou75

Bonjour,

Je pose un "petit" soucis que je rencontre actuellement , car je désespère de ne pas trouver de solution.

Il y a un an j'ai acheté un appartement à ma ville, faisant parti du parc HLM (en juin 2020). A la mise en route du chauffage mi octobre, je rencontre des problèmes avec ma chaudière à gaz.

Celle ci fuit et ne cesse de se couper. Je fais intervenir une société qui me change une pièce, puis quelques jours après le thermostat est en fait grillé, je le change. Par la suite, la chaudière se coupe toujours, a ville a fait intervenir une première fois, une pièce était mal placée et le technicien me prévient qu'il va demander un changement de chaudière car celle ci ne va pas tenir longtemps.

Aucune nouvelle pendant un mois, je reprend contacte avec la ville, car je suis épuisée de ne pas avoir accès à l'eau chaude. Une deuxième intervention a lieu, ils essayent le changement de la carte électronique mais le technicien répète a nouveau qu'il faut la changer si la carte ne fonctionne pas mieux.

Depuis, évidemment toujours pas d'eau chaude (elle est à peine tiède) et la ville me répond qu'ils refusent de prendre en charge le changement de ma chaudière. Or, a la vente de l'appartement, dans les papiers, il est certifié que la chaudière n'a pas été contrôlée.

Sont ils en droit de refuser la prise en charge de ma chaudière?

Merci infiniment pour vos réponses.

-----  
Par ESP

Bonsoir

Pour un recours contre vos vendeurs, il faut pouvoir rapporter la preuve que la chaudière fonctionnait mal avant la signature de l'acte de vente, et que le vendeur en avait connaissance.

Sur quel document est-il reconnu que l'entretien n'était pas fait ?

Que disaient les diagnostics ?

Le cas échéant, vous pouvez utiliser le formulaire.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50694]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50694[/url]